

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DU VAL

Nombre de Conseillers :
en exercice : 27
présents : 18
votants : 25

❖❖❖

Objet :

PLAN LOCAL
D'URBANISME

SURIS A STATUER

L'an deux mille quinze
 Le vingt neuf juillet,
 le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL (Var)
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Bernard SAULNIER, Maire.**
 Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2015.

❖❖❖

Présents : MM. SAULNIER Bernard - TURINELLI Jacqueline - INGRASSIA Patricia - GAUTIER Rémi - BREBAN Julie - GIRAUD Xavier - PASQUET Annette - DEBAQUE Christian - BENTOUMI Christian - NAL André - RIHAL Pascale - REES Pénélope - COEURDEUIL Yves - PAZ Aymeric - FOURNEL Gilles - GAULET Renaud - DONADEY Sylviane - KINET Jean-Luc.

Absents excusés : MM. CULINATI Jean (procuration donnée à Christian DEBAQUE) - LANGE Gaby - MIONET Marie-Thérèse (procuration donnée à André NAL) - VERDON Pierre - BOSSUGE Brigitte (procuration donnée à Jacqueline TURINELLI) - TORRESILLA Claude (procuration donnée à Christian BENTOUMI) - VOLANTE Florence (procuration donnée à Rémi GAUTIER) - GAQUIERE Ingrid (procuration donnée à Annette PASQUET) - BOULE-AMPHOUX Isabelle (procuration donnée à Yves COEURDEUIL).

Secrétaire de séance : Mme Patricia INGRASSIA

❖❖❖

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LE VAL a été prescrite par délibération du 10 décembre 2014 avec des objectifs précis déterminés alors.

Il propose à l'assemblée délibérante de prendre des mesures de sauvegarde pendant la procédure d'élaboration du P.L.U. contre tout projet risquant de rendre plus difficile ou plus onéreuse son exécution future.

Il demande en conséquence au Conseil Municipal de l'autoriser à opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol qui risquerait de rendre plus difficile ou plus onéreuse son exécution future.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol qui risquerait de rendre plus difficile ou plus onéreuse son exécution future.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301430-20150729-2015-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2015

Publication : 03/08/2015



Le Maire,

Bernard SAULNIER